

# **Le projet de rénovation du Jardin des Halles**

**Par Duccia Farnetani,  
candidate sur la liste des Verts, 2<sup>ème</sup> arrondissement  
(mars 2008)**

La position des Verts a été exprimée au cours d'une réunion publique : il a été soulignée l'importance d'« un cahier de charges concerté ». Evidemment les responsables politiques sont aussi très sensibles aux incidences du futur chantier sur la qualité de vie des habitants et sur ce point seront particulièrement vigilants. Pour ma part je tiens à vous exprimer ma position personnelle sur ce dossier que j'ai suivi de près pendant un certain temps et qui est d'une grande complexité.

Le Projet des Halles comporte un bâtiment et un jardin. L'ensemble a fait l'objet d'un premier concours d'« urbanisme » définissant les masses et les emplacements relatifs. Parmi les propositions les plus diverses celle de Mangin a été retenue. Le bâtiment a fait ensuite l'objet d'un concours d'architecture en juin 2007. Le lauréat est la « Canopée » de Anziutti-Berger.

La toute première esquisse de remodelage du jardin fournie par Mangin, comportant notamment une large allée minérale axée sur la bourse, des enclos pour les enfants coté sud et une esplanade de pelouse coté nord est à ce jour présenté comme le projet de rénovation du Jardin.

Tout projet est appelé à répondre à des contraintes urbaines (règlements, relations avec les autres bâtiments et les voiries), à des contraintes dictées par sa fonction (utilisateurs) et à des contraintes économiques. L'élément le plus saisissant concernant ce projet de Jardin est l'absence d'un programme clair et détaillé et d'un cahier de charges. Pour ce qui est du budget de l'opération et du mode de financement, il y a très peu d'information. De fait, on pourrait se demander si certaines contraintes ne font pas toujours d'une façon ou de l'autre l'objet de négociations...

Au premier abord, on pourrait penser qu'une telle « fluidité » dans le système de contraintes imposées pourrait faciliter l'adaptation à de nouvelles données. Il semble cependant que cet exercice ne soit pas si évident, même si les occasions pour le mener ne manquent pas.

- Le projet de la Canopée, si unique et spécifique, devrait logiquement imposer une nouvelle réflexion sur la relation jardin et bâtiment.
- Le souci sécuritaire à l'origine de la demande d'une esplanade est à vérifier par rapport à la réelle évolution de la situation et à la modification de la population des arrondissements limitrophes.
- D'ailleurs le concept d'une pelouse clôturée 6 mois par an paraît une réponse très peu adaptée au manque d'espaces verts du centre de Paris. Un espace vert accessible toute l'année, sur sentier, sans porter atteinte à la végétation décorative, paraît une solution beaucoup plus pratique.

En conclusion, le projet du jardin est encore et toujours au stade embryonnaire et paraît s'y s'enliser. Une réflexion très poussée avec un effort de conception architecturale d'envergure s'impose pour débloquer la situation. Dans cet élan on pourrait même avoir la surprise de découvrir que le jardin Lalanne avec son concept unique et ses cotés magiques pourrait trouver sa place.